

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 105-2023, 1<sup>er</sup> février 2023

CONCERNANT la nomination de madame Kathy Plante comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Kathy Plante, directrice générale des affaires juridiques, Affaires sociales et occupation du territoire, ministère de la Justice, cadre juridique classe 1, soit nommée sous-ministre associée au ministère de la Justice, administratrice d'État II, au traitement annuel de 192 604 \$ à compter du 2 février 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Kathy Plante comme sous-ministre associée du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

78935

Gouvernement du Québec

### Décret 106-2023, 1<sup>er</sup> février 2023

CONCERNANT monsieur Steve Waterhouse, sous-ministre adjoint au ministère de la Cybersécurité et du Numérique

ATTENDU QUE monsieur Steve Waterhouse a été engagé à contrat comme sous-ministre adjoint au ministère de la Cybersécurité et du Numérique par le décret numéro 1556-2021 du 15 décembre 2021 pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE le paragraphe 4.4 du contrat d'engagement de monsieur Steve Waterhouse, annexé au décret numéro 1556-2021 du 15 décembre 2021, prévoit

notamment que l'engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement aux conditions et modalités qui y sont prévues;

ATTENDU QU'il y a lieu de résilier l'engagement à contrat de monsieur Steve Waterhouse comme sous-ministre adjoint au ministère de la Cybersécurité et du Numérique à compter des présentes;

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Steve Waterhouse comme sous-ministre adjoint au ministère de la Cybersécurité et du Numérique soit résilié à compter des présentes suivant les conditions et modalités prévues à l'article 4.4 du contrat d'engagement annexé au décret numéro 1556-2021 du 15 décembre 2021.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

78936

Gouvernement du Québec

### Décret 107-2023, 1<sup>er</sup> février 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion des premiers ministres qui se tiendra le 7 février 2023

ATTENDU QUE la Réunion des premiers ministres se tiendra à Ottawa, en Ontario, le 7 février 2023;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le premier ministre, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion des premiers ministres qui se tiendra le 7 février 2023;